

L'onomastique comme enjeu: réflexions du point de vue linguistique, sociolinguistique et historique

Catherine Taine-Cheikh

▶ To cite this version:

Catherine Taine-Cheikh. L'onomastique comme enjeu: réflexions du point de vue linguistique, sociolinguistique et historique. Projet Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanien. Actes du 1er Colloque International sur "Le patrimoine culturel mauritanien " (Nouakchott les 29, 30 Nov. et 1er déc. 1999), Projet Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanien, pp.154-16O, 2000. halshs-00460305

HAL Id: halshs-00460305 https://shs.hal.science/halshs-00460305

Submitted on 26 Feb 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projet Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanien



Actes du 1er Colloque International

Sur

Le patrimoine culture! mauritanien

Nouakchott les 29, 30 Novembre et 1 er Décembre 1999

Projet Sauvegarde-Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanien Immeuble BMCl 204-205, B.P. 4881 - Tél. (222) 29 30 94 Fax : (222) 25 02 10 Nouakchott - Mauritanie E-mail : patrimoine@toptechnology.mr Site Web : www.tourath.mr

L'ONOMASTIQUE COMME ENJEU Réflexions du point de vue linguistique, sociolinguistique et historique

Par

Catherine TAINE-CHEIKH CELLMA (UMR 8500 du CNRS)

Chercheur en Linguistique au Centre National (Français) de Recherche Scientifique (CNRS) à Lyon, au Laboratoire Dynamique du langage. Ancienne responsable du Projet TOTEM pour la publication d'œuvres du patrimoine mauritanien à l'IMRS. A publié notamment :

- Dictionnaire Hassaniya-Français, 8 vol. parus à la librairie Geuthner, Paris entre 1988-98.

-Lexique Hassaniya-Français publié par le Centre Culturel Français à Nouakchott.

INTRODUCTION

Je fais partie de ceux qui pensent que les milliers de langues parlées sur terre appartiennent de plein droit au patrimoine universel. Mais je crois que cette idée, qui me ferait aussi prendre la défense des variétés non officielles que sont les dialectes, est sans doute trop générale et trop abstraite pour être développée ici. Cependant, si les systèmes linguistiques semblent naître, se développer et évoluer en toute indépendance, donnant l'impression qu'ils n'ont besoin d'aucune intervention conservatoire particulière, il ne viendra sans doute à l'esprit de personne d'oublier les productions linguistiques dans l'inventaire du patrimoine mauritanien.

Dans l'ensemble de ces productions linguistiques, on pensera évidemment, en premier lieu, à tout ce qui fait la richesse du patrimoine culturel tant écrit qu'oral, du traité théorique jusqu'au diwân de poésie populaire. Aussi m'a-t-il semblé utile de proposer un autre sujet de réflexion, plus modeste et plus rarement abordé, qui relève lui aussi de la langue, mais qui, plus encore peut-être que tous les autres produits langagiers, ne peut être envisagé indépendamment de l'héritage culturel national.

Ce qu'on appelle l'onomastique, c'est-à-dire l'étude des noms propres, constitue un domaine particulier, assez marginal, de la linguistique. Du point de vue de son fonctionnement, le nom propre semble en effet réduit à un rôle univoque de désignateur. Alors que le nom commun correspond à une classe d'objets – nécessitant une actualisation particulière pour qu'il y ait référence –, le nom fonctionne plutôt comme un pronom, un « il » qui n'aurait pas besoin du discours pour trouver son référent. Ayant pour finalité ordinaire de désigner un individu et un seul, le nom propre peut être dépourvu de signifié. En toute rigueur, un signifiant (un X ou un Y) suffit et c'est pourquoi, d'un point de vue logique, l'analyse du nom propre comme « étiquette »(ou comme « désignateur rigide », cf. Saul Kripke, 1995) est séduisante.

¹ On trouverait, dans l'interview de Michel Launey par Sciences Humaines (hors-série n° 27 de décembre 1999 / janvier 2000, p. 59) une défense claire et raisonnée de ce point de vue. Il montre en particulier que la préservation de la diversité linguistique est importante, non seulement pour les langues minoritaires elles-mêmes qui sont menacées de disparition, mais aussi pour l'étude du langage humain en général.

Si l'on prend en compte, cependant, le processus de nomination, la simplicité — et la spécificité — du nom propre s'estompe². Derrière la relation de « désignateur rigide », apparaît une énonciation qui souvent s'entend comme un message adressé par un énonciateur à un destinateur, collectif ou individualisé. Au signifiant s'adjoint un signifié qui traversera, avec plus ou moins de facilité, les années et les siècles.

J'évoquerai tour à tour les deux grands volets de l'onomastique, la toponymie et l'anthroponymie, avant de suggérer une manière d'inventorier cet important aspect du patrimoine mauritanien. J'espère que, chemin faisant, on aura compris que l'étude de ces champs linguistiques particuliers requiert la collaboration de compétences diverses et variées, et pas seulement au seul plan linguistique.

I. LA TOPONYMIE

Évelyne Ben Jaafar parle à juste titre, s'agissant du toponyme tunisien, d'« archéologie verbale » (1985 : 19). Dans tous les pays il y a en effet différentes sortes de toponymes, renvoyant à des couches de population différentes, et on ne s'étonne pas de rencontrer des noms de lieux qui semblent dépourvus de tout signification au premier abord. Avant de parler des problèmes posés par ces noms, commençons par une brève incursion dans le champ des nouveaux toponymes.

Si l'on prend par exemple le cas de la ville de Nouakchott³, dont l'expansion est particulièrement importante depuis les années 70, on se rend compte que les nouveaux quartiers reçoivent des appellations très diversifiées. Certains noms, tels al-Minā « le Port », Batwâr « l'Abattoir » et Fwâr (ou al-māerād) « la Foire », font simplement référence au bâtiment ou à l'activité caractéristique du lieu. D'autres, comme Täyârät « Dépression (argileuse) » et Säbxa « Bas-fond salé » font référence à la nature du sol, de manière tout aussi neutre et purement descriptive.

Dans le cas de *Täyârāt*, on peut se demander encore si l'appellation est descriptive ou essentiellement homonymique, puisque ce nom se trouvait déjà auparavant dans les environs d'Atâr; mais le doute n'est plus de mise dans le cas de *Aravât*, *Baṣra*, *Kûvä*, *I-Mādînā I-munāwwaṛa* (« la Ville fleurie », surnom de Médine), *Dubây* ou même *ḥayy Baġdâd* (« le quartier de Baghdad »). On a là quelques illustrations de la tendance récente à nommer en puisant dans le stock des toponymes déjà existants.

Dans les exemples qui viennent d'être donnés, il s'agit de toponymes à la connotation prestigieuse et on notera qu'ils pointent manifestement vers quelques lieux du Moyen-Orient érigés au rang de modèle. Mais d'autres homonymies correspondent à des choix plus complexes. Ainsi le quartier de *Las Palmas* fut-il nommé, dit-on, moins par référence directe à la Capitale des îles Canaries, que par allusion indirecte aux habitants du quartier, clients présumés assidus des casinos canariens.

Enfin on évoquera, pour terminer ce rapide tour d'horizon, les appellations beaucoup plus explicites de quelques quartiers périphérituqe, dont le sens n'est toutefois compréhensible que si l'on connaît les conditions particulières d'occupation du sol :

- Nättäg žämbä! « Déterre une vieille peau tannée! » (sur les lieux d'un ancien abattoir),
- Bəll w-äžhar! « Mouille et creuse! » (lieu de dunes peu constructibles),
- Mällah mon hayt-ak! « Sale avec [le sel de] ton mur! » (lieu de remontée saline).

Ces toponymes d'origine populaire, expression de désarroi et d'auto-dérision, ne sont pas forcément faits pour durer — leur longueur ne joue pas en leur faveur —, mais ils sont la preuve qu'un toponyme n'est pas nécessairement neutre et purement descriptif. À l'opposé des toponymes « dupliqués », qui témoignent d'un attachement affectif ou idéologique envers le lieu servant de référence, les toponymes « allusifs » sont moins descriptifs que discursifs : ils dépeignent une situation tout en exprimant indirectement des points de vue.

Si quelques toponymes voyagent dans l'espace⁴, on remarquera cependant que la plupart voyagent plutôt dans le temps. Le nom de Tunis, par exemple, est un nom très ancien qui apparaît dès le IV^e siècle avant J.C. comme une cité libyque. Il est parvenu jusqu'à nous sans grands changements (à la différence d'un Tacape

³ J'ai présenté les résultats d'une étude exhaustive des toponymes de Nouakchott (« Nouakchott, une capitale en quête de repères ») lors de la réunion de l'AFEMAM-EURAMES des 4-6 juillet 1996 à Aix-en-Provence. Une partie des données figure dans mon article « Toponymie et urbanisation » paru en 1998.

² « [...] sous l'utopie confortable de l'<u>hapax</u> frôlé, sinon atteint, par le nom <u>propre</u>, ne se profilerait-il pas la tentation d'isoler, loin des productions discursives dont elles seraient pourtant issues, des formes particulières, dans lesquelles pourrait se vérifier au bout du compte l'ultime avatar d'un cratylisme linguistique revivifié ? » (Ph. Gardy, 1987 : 67).

⁴ J'ai évoqué plus haut le cas de toponymes étrangers — cas que l'on retrouve par exemple aux États-Unis où de nombreuses villes portent les noms de villes européennes: Paris, Syracuse, London, Oxford, Cambridge, ... —, mais on a aussi des toponymes qui se déplacent avec les habitants.

devenu Gdbis ou Qart Hadesh, transformé par apocope en Qartāj, cf. Ben Jaafar, op. cit.: 72) même si sa parenté avec le Tipaza d'Algérie ne se laisse pas forcément deviner.

Lorsque les noms de lieux se maintiennent à travers les siècles et ne changent pas au gré des populations qui les occupent⁵, ils subissent généralement divers processus dont le plus bénin consiste à suivre l'évolution naturelle des mots de la langue. C'est ainsi que Nemausus devient, selon les régions de France et leurs parlers, Nîmes ou Nemours (Ch. Rostaing, 1997 : 10). Pour M. Dauzat (cité par Rostaing, idem : 10), l'opposition Meudon/Melun aurait cependant une cause un peu différente. Si tous deux résultent d'une évolution à partir du même Metlodunum, le premier serait le produit d'une évolution régulière alors que le second serait dû à une régression savante. Il s'agirait donc, mutatis mutandis, d'une opposition comparable à celle qu'on trouve entre Awdaghost et Tegdawst.

Les historiens, et en particulier les archéologues, se souviennent certainement de la note très précise de Lionel Galand, qui défend dans Tegdaoust I, avec prudence, l'hypothèse d'une origine berbère commune tout en soulignant l'importance des problèmes non résolus que pose cette analyse. Mes recherches récentes sur le zénaga (cf. notamment « Le zénaga à la lumière du berbère commun », 1999) me permettent cependant de justifier pleinement les deux alternances suivantes : d'une part le passage w > g, en particulier dans le mot pan-berbère $aw \sim ag$ « fils (de) »⁶, d'autre part l'évolution \dot{g} (pan-berb.) > ? (zén.). La forme orale Tägdawst (ou $T\ddot{a}gda^2ust$) serait donc le produit d'une évolution phonétique normale ($Awda\dot{g}ust$) et d'une fausse restitution. Le t- préfixé aurait été rajouté parce que le -t final imposait l'analyse d'une terme berbère féminin. En fait ce t- préfixé est secondaire car il ne s'agit pas d'une terme unique comme tilimit ou tidinit, mais d'un composé. Pour notre informateur Mohameden O. Ahmedou Yahya, Awdaghost est en effet une contraction de $\ddot{a}gde$ « les gens » $+a\dot{g}$ -o ^{9}gus -t « le petit sud » (diminutif de $o^{2}gus$ « sud »), donc de « les Gens du petit sud »

On voit, à travers cet exemple, les difficultés à surmonter dans la restitution des étymologies et l'on peut imaginer combien importants sont les risques d'erreur, alors que la tendance naturelle des usagers de la langue est de trouver à tout prix une signification (l'étymologie dite « populaire » est d'ailleurs souvent à l'origine de l'évolution des toponymes).

De ce point de vue, si la linguistique apparaît comme « le garde-fou qui nous interdira les hypothèses trop aventureuse » (Rostaing, op. cit.: 21), l'histoire sera elle-aussi constamment sollicitée, notamment pour contribuer à dater les toponymes. Leur permanence et leur possible réutilisation font en effet que l'âge du nom n'est pas forcément celui du lieu. On en donnera comme exemple celui de Nouakchott, dont l'étymologie berbère ne fait aucun doute⁷, alors que la fondation de la ville n'a pas été le fait de berbérophones.

Dans ce va-et-vient entre la linguistique et l'histoire, on n'oubliera pas de faire appel au témoignage de la poésie⁸ et à cette discipline traditionnelle de géographie historique (ou histoire géographique) dont *Le livre des lettrés renseignés sur l'histoire des puits*, de Mhammed O. Ahmed Youra, reste le meilleur exemple.

II. L'ANTHROPONYMIE

Entre les noms de personnes et les noms de lieux, les relations sont évidemment multiples. Il n'est pas rare tout d'abord que les patronymes soient issus de toponymes et, inversement, que les lieux soient nommés d'après des noms de personnes. Pour la Tunisie, Évelyne Ben Jaafar cite le cas du mouvement maraboutique, à l'origine de nombreux villages nommés d'après le nom d'un saint personnage (Sīdi Fatallah, Sīdi Bou Sīd, ... — op. cit.: 51), mais aussi le cas de fractions tribales qui donnent leur nom aux agglomérations qu'ils créent (ex. bīra et Oulēd Gwāsem — op. cit.: 65). Ce phénomène est bien sûr attesté en Mauritanie, en particulier dans le cas des puits (Bīr Tajakânət, hsayy ähl Babiddînä, ...) — ce qui indique généralement une relation de possession —, mais aussi dans le cas de lieux-dits divers (ex. səlb awlâd Mbârək). Dans ce second cas, il s'agit plutôt du rappel d'un événement qui a créé un lien entre un lieu et un individu (ou un groupe d'individus) : souvenir d'une bataille, probablement, dans le cas cité.

⁵ Claude Hagège, dans Le souffle des langues, donne de nombreux exemples de villes d'Europe de l'est rebaptisées plusieurs fois. Ainsi en Transylvanie: « sa capitale, la Cluj-Napoca des Roumains, est Koloszvar pour les Hongrois et Clausenburg pour les descendants des colons allemands [...] » (1994:164).

⁶ Pour Galand, c'est ici le w qui serait originel car on le trouve en épigraphie (communication personnelle).

⁷ Je reprendrai à mon compte l'étymologie que Mokhtar Ould Hamidoun donne comme la plus plausible (M. O.

Hamidoun et Cyr Descamps, 1968 : 63-4) : « l'endroit où l'on trouve l'akchuz ».

⁸ L'importance des toponymes dans la poésie maure est un phénomène bien connu. J'ai cherché à en rendre compte dans « Poésie dialectale et noms de lieux » (1995).

L'onomastique comme enjeu : réflexions du point de vue linguistique, sociolinguistique et historique

Cathérine TAINE-CHEIKH

Par ailleurs, les anthroponymes ont, presque autant que les toponymes, une origine complexe et mystérieuse. Ils en diffèrent cependant sur un point important. S'agissant des toponymes, on peut distinguer les noms de lieux habités (villes, villages et lieux-dits) de ceux des montagnes et des rivières, qui relèvent respectivement de l'oronymie et de l'hydronymie. Si les uns et les autres peuvent avoir leurs caractéristiques propres — songeons par exemple aux rues qui sont souvent baptisées du nom d'hommes célèbres —, l'idée d'une véritable spécificité de chacun de ces sous-groupes ne s'impose pas. En revanche, s'agissant des anthroponymes, il est habituel de distinguer les différentes sous-classes composant la classe générale des noms personnels : noms de famille, prénoms (ou noms d'ego), surnoms, noms de maison ou de lignée, etc. Si le prénom suffit le plus souvent pour désigner quelqu'un dans un contexte particulier, familial ou du moins familier, d'autres circonstances pourront favoriser l'emploi du nom de famille ou de lignée. Quoi qu'il en soit, « l'identité de la personne est faite de la somme de tous ses noms » (F. Zonabend, 1980 : 17) et il est bien rare qu'un seul des noms puisse fonctionner comme hapax, c'est-à-dire qu'il soit capable de désigner une personne unique en la singularisant totalement.

En France, le nom officiel comprend un nom de famille et un ou plusieurs prénoms. Dans la plupart des cas⁹, le nom de famille et/ou le premier prénom sont les seuls utilisés dans les circonstances ordinaires de la vie. Les premiers systèmes qui ont été en usage sur le sol français n'ont guère laissé de traces dans le système anthroponymique actuel, mais il est intéressant de noter qu'ils illustrent l'un et l'autre des types tout à fait différents.

différents.

En effet le système anthroponymique gaulois était fondé sur le nom unique, la présence d'un patronyme — au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père — étant possible mais non obligatoire. Les au sens propre, c'est-à-dire d'un nom dérivé à partir du nom du père », Artos (de « ours »), Cintugenos « Premier né », Diuogenos « Fils de Dieu », Vercingetorix « Chef des guerriers d'élite » ou Arvernorix « Roi des Arvernes ».

En revanche, le système anthroponymique latin, que les Gaulois adoptèrent progressivement après la conquête du pays par César, est « un système à trois noms (tria nomina) : un praenomen (le prénom), un nomen gentilicium (le nom de la gens, c'est-à-dire du groupe de familles se rattachant à la même descendance), un gentilicium (le surnom, devenu le nom de la famille, c'est-à-dire de ceux, maîtres et esclaves, qui vivaient sous le même toit) », cf. P. Fabre, 1998 : 22.

Parmi les cognomina célèbres, on peut citer Scipio « Qui s'appuie sur un bâton », Cato « le Rusé », Cicero « Qui a une verrue (en forme de pois chiche) » ou encore Caesar, par référence à l'éléphant — caesar en langue carthaginoise — que le premier Caesar de la lignée aurait tué. Mais le sens des prénoms (cf. Gnaeus « Qui a des taches sur la peau ») et celui des gentilices (cf. Claudius, de Claudus « le Boîteux ») ne sont pas fondamentalement différents, en dehors du fait que le prénom, à l'origine, a un rapport avec le nouveau-né ou les circonstances de sa naissance, alors que les deux autres sortes de noms peuvent se rapporter à n'importe quelle circonstance de la vie de l'ancêtre. Formellement, par contre, quelques spécialisations se dessinent : une finale en -ius pour les gentilices, une dérivation fréquente en -o pour les cognomina.

Le système anthroponymique français que nous connaissons dérive quant à lui du système germanique (importé lors des Grandes Invasions des V^e-VI^e siècles) qui, comme le système gaulois, était à nom unique. Si l'influence germanique fut décisive sur ce point — alors même que les Francs abandonnent leur langue au profit du latin —, c'est aussi, semble-t-il, parce que les nouveaux convertis à la religion chrétienne contribuaient à populariser le système du nom unique, en renonçant à leur nom de famille au profit de leur seul nouveau nom de baptême¹¹.

Bientôt, cependant, le faible taux de renouvellement des noms entraîne le recours de plus en plus fréquent à des surnoms, dont le statut, officieux jusqu'au XIII^e s., s'officialise ensuite en devenant héréditaire. Plus précisément, il s'agit en fait, soit de véritables surnoms (ex. *Charles Martel*), soit de noms de lieux indiquant une origine géographique (cf. *Pépin de Herstal*, père du précédent), soit du nom paternel précédé ou non de *filius* « fils (de) », soit encore de sobriquets de toutes sortes, exprimés en latin ou en langue « vulgaire » (cf. *Pépin le Bref*, fils de Charles Martel, *Joffroy Boivin* ou même *Quinefault* « Qui ne manque pas à l'honneur »devenu un nom de famille alors que « Qui ne s'émeut de rien », dans *Thomas qui de riens ne s'esmaie* est resté un pur sobriquet).

⁹ Exception faite de certaines traditions comme celles en usage dans le pays bigouden sud — où la pratique des surnoms institue une identification officieuse plus signifiante que l'identité officielle (cf. Martine Segalen, 1980).

Le nom du père était au cas génitif ou muni d'un suffixe : *-ios ou *-iknos (P. Fabre, 1998 : 19).

11 C'est l'époque où celui-ci s'impose au détriment de la notion de prénom (notion qui n'a de sens qu'associé à un nom de famille), même si elle connaît quelques exceptions, tel le fils de Dagobert 1er qui conserva son nom de Clovis alors qu'il avait été baptisé sous celui de Clotaire.

Mais ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que le rapport entre les deux noms s'inversent et que l'on passe du « nom » [principal] suivi du « surnom » (ainsi *Chrétien de Troyes*) au « prénom » (*Clément*) suivi du « nom de famille » (Marot).

Si l'on passe maintenant à la Mauritanie, force est de constater qu'on a affaire, non seulement par le passé mais dans le présent même, à plusieurs systèmes anthroponymiques. Leurs génèses et leurs fonctionnements ne peuvent être confondus, même si des formes voisines de noms islamiques sont actuellement données comme noms de baptême dans les différentes communautés, en concurrence parfois avec des noms plus spécifiques (ex. Vātmä ou Fāṭimātu par rapport à Fatimata ou 1-\(\infty\)usäyn par rapport à 1-\(\infty\)usseynu).

Chacun de ces systèmes mérite une étude approfondie qui ne peut bien évidemment trouver sa place ici. Je me contenterai de faire quelques réflexions sur celui que je connais le mieux (celui des Bīđân) pour avoir commencé à l'étudier (cf. LOAB, 1999: 167-206)¹².

Le système anthroponymique des Mauritaniens arabophones présente des points communs avec le système arabo-islamique général. D'après cet usage, le nom personnel complet comprend normalement cinq éléments distincts (EI, t. IV, article « ism »).

- 1. L'ism proprement dit, également appelé salam, qui peut être de plusieurs types: «—a) noms arabes anciens, pour la plupart d'origine anté-islamique, sous forme d'adjectifs, d'élatifs, de substantifs, de participes ou de verbes à l'inaccompli (ex. (al-)Hasan, Ahmad, Asad, Muhammad, Yazīd) [...]. —b) noms bibliques sous leur forme qur anique (Ibrāhīm = Abraham, Ishāq = Isaac, Mūsā = Moïse, Ismāsīl = Ismašl). —c) noms composés, qui sont de deux types principaux: Abd (« esclave ») suivi d'Allāh ou de l'un des noms divins [...]; Allāh précédé d'un substantif (ex. Hibat Allāh « don de Dieu »). —d) noms persans [...]. —e) noms turcs [...]. —f) noms d'origines diverses, notamment berbères (ex. Yidder « il vit »). —g) noms constitués par des abstraits, parfois avec un suffixe -ī (Tawfīq, i k m et, Fikrī) devenus courants à l'époque ottomane. h) noms tirés de titres honorifiques » (op. cit.: 187).
- 2. La kunya, caractérisée généralement par sa forme composée d' $Ab\bar{u}$ « père de » ou de 2Umm « mère de », c'est-à-dire par le fait que le parent est nommé par référence à son premier-né (de sexe masculin).
- 3. Le *nasab* qui, à l'inverse, exprime l'ascendance par une liste qui peut être très longue, le nom de chaque ancêtre étant précédé du mot *ibn* « fils (de) » (ou de *bint* « fille (de) » dans le cas du premier nom, s'il s'agit d'une fille).
- 4. La nisba qui est un adjectif en -ī exprimant une relation d'origine (géographique, idéologique, ...), ex. al-Murādī, al-Hadramī (de la tribu Murâd, du Hadramawt).
- 5. Enfin, à titre cette fois facultatif, le laqab, qui sous sa forme la plus simple et la plus ancienne est un surnom (souvent tiré d'un trait physique particulier) mais qui peut aussi prendre la forme d'une épithète honorifique ou descriptive les composés en $d\bar{u}$ (fém. $d\bar{a}t$) appartiennent à cet ensemble, ex. $d\bar{u}$ -l- $n\bar{u}$ rayni « celui aux deux lumières ».

On a donc un système relativement complexe et assez original par rapport à ceux qu'on a vu précédemment, notamment par le fait que la tendance dominante est à « doubler » le nom d'ego par divers procédés, sans pour autant donner une place importante à un nom de famille stable transmis de père en fils.

J. Sublet, dans son étude de l'anthroponymie arabe à partir des documents écrits (étude intitulée significativement Le voile du nom), a émis une hypothèse intéressante, à savoir que cette multiplication des noms viserait essentiellement à protéger le nom fondamental, l'ism, d'éventuelles manipulations susceptibles de porter atteinte à la personne vivante elle-même. A l'époque pré-islamique, les Arabes avaient tendance en effet à se protéger des puissances mauvaises en donnant des noms "durs" à leurs garçons et des noms propitiatoires à leurs esclaves. Jugeant cette pratique peu souhaitable, le Prophète aurait préconisé qu'on y mette fin en choisissant de beaux noms (notamment ceux à premier élément 'abd) et en veillant à protéger l'ism par d'autres moyens, telle l'attribution précoce de surnoms bienveillants.

Par comparaison avec ce dispositif, le système maure semble s'être concentré autour du seul ism. Celui-ci présente dans ses grandes lignes les caractéristiques décrites plus haut (cf. notamment a, b, c, f et h), mais il est également marqué par le fait qu'il a hérité et assimilé l'essentiel des autres types de noms. Dans la mesure en particulier où l'attribution des noms à la naissance se fait essentiellement par référence à un aïeul ou à un personnage prestigieux, le nouveau-né se voit souvent attribuer la totalité de ses noms personnels, c'est-à-dire non seulement son ism mais aussi (ou exclusivement) son titre honorifique, son surnom, voire même sa nisba. Ceci explique le fonctionnement de Šäyħ, Sīdi ou Bâbä comme nom d'ego, mais aussi celui de Šäyħ Muhammäd Fâdəl ou de Sīdi Muhammäd əl-Kunti.

¹² Concernant le système anthroponymique pulaar, on pourra se référer au travail d'Amadou Bocar Dia (Mémoire de maîtrise dirigé par Ousmane Moussa Diagana et soutenu à l'Université de Nouakchott en 1995).

L'extrême fréquence des noms composés, notamment avec le nom de *Muhammäd* (dont l'attribution est clairement ressentie comme bénéfique¹³) est un des moyens — l'autre étant la possibilité toujours offerte et relativement bien exploitée de créer de nouveaux prénoms — qui permet de limiter les risques de confusion créés par la fréquence très élévée de certains noms, qu'on retrouve à la fois comme noms d'ego et comme patronymes.

Le système maure ayant conservé l'essentiel du système du *nasab*, ce qui fait office de nom de famille puise parfois, mais encore trop peu souvent, dans le stock des noms susceptibles de jouer un véritable rôle d'identification. Il y a pourtant, dans les noms de fractions et les anciens surnoms, une diversité à explorer — ... et à exploiter dans le cadre d'un Etat civil fonctionnel. Par certains aspects, on a là des noms qui rappellent le système latin des *gentilices* et des *cognomina*, sans oublier celui qui est à l'origine des patronymes français.

CONCLUSION

Dans les deux grands volets de l'onomastique, on a affaire à des pans très importants du patrimoine culturel mauritanien, dont l'inventaire n'a été réalisé que très partiellement jusqu'à présent. Héritière d'une histoire vieille de plusieurs siècles, l'onomastique paraît souvent résister à notre légitime besoin de savoir, aussi devons-nous coordonner tous nos efforts pour parvenir à établir des étymologies susceptibles d'enrichir notre compréhension de la culture mauritanienne. Mais parallèlement il faut étudier les changements qui se produisent sous nos yeux, car ils sont significatifs, tantôt de processus identiques à ceux qui ont eu lieu par le passé, tantôt de processus innovants qui éclairent l'évolution affectant la société.

Les problèmes que posent l'anthroponymie et la toponymie sont en grande partie semblables, notamment en ce qui concerne les aspects linguistiques et historiques de la recherche (collecte des noms, confrontation des notations et des étymologies proposées, adoption de transcriptions adéquates et d'interprétations scientifiquement plausibles).

Du point de vue de ses implications pratiques, on peut dire aussi qu'au moins un point se retrouve dans les deux domaines. On notera en effet que la mise en place d'un État Civil cohérent et efficace en Mauritanie a besoin d'une connaissance scientifique des noms personnels comme des noms de lieux. L'uniformisation de la transcription est indispensable pour un bon fonctionnement des traitements informatiques mais elle ne doit pas non plus s'opérer n'importe comment, au risque que les noms, devenus opaques, perdent leur signification¹⁴.

D'un point de vue scientifique, il est en effet extrêmement important de saisir la signification des noms propres, car c'est elle qui peut apporter un éclairage direct, parfois irremplaçable, sur le devenir écologique, sociologique, linguistique et culturel du pays. Sous cet aspect, une collaboration interdisciplinaire très large est évidemment indispensable, mais il nous semble qu'un rôle particulier revient aux linguistes si l'on veut que les études partielles et complémentaires, déjà réalisées et surtout à réaliser, puissent s'intégrer dans un grand projet unifié.

Nous croyons en effet qu'il faut réfléchir à la constitution d'une grande banque de données sur l'onomastique mauritanienne, qui aurait notamment comme objectif la publication d'un dictionnaire encyclopédique des noms propres mauritaniens, où l'on pourrait trouver non seulement une définition de l'emploi des noms, une discussion de leur origine et de leur étymologie, mais aussi les diverses notations avec leurs commentaires (notations usuelles — simplifiées ou non de l'écrit, transcriptions précises de l'oral, etc.).

Pour réaliser cet objectif, il faudrait unir un certain nombre de bonnes volontés, ce qui semble toujours difficile, mais on pourrait, autour d'un protocole de base, lancer des études de portée plus ou moins limitée, à l'intérieur même de chacun des deux grands domaines (noms des puits ; toponymie de telle ou telle région ; toponymie des villes nouvelles par opposition à celle des villes anciennes, ...; noms d'ego, ... de lignée, ... de tribus ; noms d'ego du passé par opposition à ceux actuellement en usage ; noms des auteurs de manuscrits ; noms des personnages historiques célèbres ; ...).

Il faudra tenir compte, bien sûr, des différentes langues auxquelles appartiennent les noms propres. Pour notre part, nous avons déjà réalisé des études concernant la toponymie et les prénoms (ou noms d'ego). En tant que spécialiste des dialectes arabes et du berbère zénaga, nous étudions quasi uniquement l'onomastique

¹³ En Jordanie, la pratique des noms doubles semble également très développée chez les Bédouins alors que la population urbaine a tendance à privilégier les prénoms simples (cf. H. Abd-El-Jawad, 1986).

¹⁴ La Tunisie semble illustrer le cas d'une action suivie et prolongée dans le domaine de la transcription, cf. Ben Jaafar, op. cit., mais déjà Taïeb Baccouche et Hichem Skik, 1973. Dans d'autres cas, l'intérêt pour une onomastique scientifique apparaît plutôt comme le fait de chercheurs isolés; il n'en est pas moins instructif car il montre toujours que la signification des noms propres n'est pas une vaine chimère (cf. par exemple Jeannine Drouin, 1983 et Anna Parzymies, 1986).

mauritanienne liée à la partie bīdaniyya de la société, mais même dans ce cadre nous ressentons la nécessité d'une collaboration avec les spécialistes des langues voisines. L'onomastique est en effet un domaine où les frontières linguistiques sont particulièrement poreuses, aussi les échanges entre chercheurs ont-ils intérêt à être à la hauteur des échanges linguistiques.

BIBLIOGRAPHIE

- BACCOUCHE, T. et SKIK, H. (1973), « Pour la normalisation de la transcription des noms géographiques en Tunisie », Revue tunisienne des sciences sociales, n° 32-35, 43-59.
- BEN JAAFAR, E. (1985), Les noms de lieux de Tunisie. Racines vivantes de l'identité nationale, Cahier du CERES (série géographique n° 6), Tunis, Université de Tunis.
- DIA, A. B., 1995, Le système anthroponymique pulaar (étude ethnolinguistique), Mémoire de maîtrise, dir. O. M. Diagana, Université de Nouakchott.
- DROUIN, J. (1983), « Contribution à la toponymie touarègue », Bulletin des études africaines de l'INALCO, vol. III, nº 5, 65-84.
- Encyclopédie de l'Islam (2° éd.), (1978), art. « Ism », t. IV, Leiden/Paris, Brill/Maisonneuve & Larose, 187-9.
- FABRE, P. (1998), Les noms de personnes en France, coll. « Que sais-je? », Paris, PUF.
- GALAND, L. (1970), « Les noms d'Awdagast et de Tagdawst », in D. Robert, S. Robert et J. Devisse (éds), Tegdaoust 1. Recherches sur Aoudaghost, Paris, Arts et Métiers Graphiques, 29-30.
- GARDY, P. (1987), « Réflexions à propos d'un 'toponyme' : Larzac. Le nom impropre ? », Cahiers de praxématique, n° 8, 67-75.
- HAGÈGE, Cl. (1994), Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe, coll. Opus, Paris, éd. Odile Jacob (1e éd. 1992).
- HAMIDOUN (Ould), M. et DESCAMPS, C. (1968), « Que veut dire Nouakchott? », Notes Africaines, avril 1968, n° 118, 62-4.
- KRIPKE, S. (1995), La logique des noms propres (Naming and Necessity), Les Editions de Minuit, Paris (1° éd. en anglais en 1972).
- LAUNEY, M. (décembre 1999/janvier 2000), « Décrire les langues amérindiennes », Sciences Humaines, hors-série n° 27 (« Le langage. Origine, nature, diversité »), p. 59.
- PARZYMIES, A. (1986), Anthroponymie algérienne. Noms de famille modernes d'origine turque, Varsovie, Éditions Scientifiques de Pologne.
- ROSTAING, C. (1997), Les noms de lieux, coll. « Que sais-je? », Paris, PUF (1º éd. 1945).
- SEGALEN, M. (1980), « Le nom caché. La dénomination dans le pays bigouden sud », L'Homme, XX (4), 63-76.
- SUBLET, J. (1991), Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe, Paris, PUF.

TAINE-CHEIKH, C.,

- (1995), « Poésie dialectale et noms de lieux », Notre Librairie. Littérature mauritanienne, n° 120, Paris, CLEF, 216-25.
- (1997), « Toponymie et urbanisation », in A.-M. Frérot (éd.), Espaces et sociétés en Mauritanie, Actes du Colloque de Tours, 19 et 20 octobre 1995, Fascicule de Recherches, n° 33, Tours, Urbama, 77-86.
- (1999), « Le zénaga de Mauritanie à la lumière du berbère commun », in M. Lambertini et L. Tonelli (éds), Afroasiatica Tergestina Papers from the 9th Italian Meeting of Afro-Asiatic (Hamito-Semitic) Linguistics, Trieste, April 23-24, 1998, Padova (Italy), Unipress, 299-324.
- (1999), « Éléments d'anthroponymie maure : enjeux et significations du nom d'ego », Littérature orale arabo-berbère, n° 27, 167-206.
- ZONABEND, F. (1980), « Le nom de personne », L'Homme, XX (4), 7-23.